

# Le Goéland

Journal municipal de Saint-Siméon



Déjà le mois d'octobre. L'automne qui commence amène de belles journées ensoleillées et des nuits plus fraîches et plus confortables.

L'automne est la saison idéale pour faire les menus travaux sur nos terrains et résidences et se préparer à la venue de la saison hivernale.

Quand on parle d'automne, on parle d'oiseaux migrateurs qui reprendront leur trajet du Nord au Sud. Les oiseaux sauvages en groupes migratoires augmentent le risque de contamination de l'influenza aviaire chez les oiseaux. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) demande votre vigilance et votre collaboration afin d'optimiser la surveillance et les mesures de prévention de la grippe aviaire, qui représente une menace importante pour la santé de la volaille d'élevage. Elle représente toutefois un risque faible pour la population, puisque le virus se transmet rarement des oiseaux aux humains. En tant que citoyen, vous pouvez signaler la présence d'oiseaux sauvages morts ou moribonds en communiquant avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) au 1 877 346-6763.

En ce qui a trait aux travaux publics, plusieurs interventions d'entretien ont été effectuées durant la saison estivale et se poursuivent cet automne sur nos routes de gravier. Des travaux de nivelage, rechargement granulaire, remplacement de ponceaux et reprofilage de talus ont permis de rectifier et optimiser la chaussée à plusieurs endroits.

Par ailleurs, des interventions majeures devront être réalisées sur certaines portions de routes secondaires. Ces interventions requièrent des investissements majeurs et devront bénéficier de

subventions. C'est pour cette raison que la Municipalité déposera une demande d'aide financière dans le programme PIIRL du ministère des Transports. Certaines routes de notre municipalité ont été jugées et classées prioritaires par le ministère (MTQ) et pourront bénéficier d'une aide gouvernementale à la hauteur de 90 % des coûts de réalisation grâce à ce programme. Par ce programme, le conseil municipal s'assurera d'avoir un plan d'intervention bien précis et le financement nécessaire afin d'optimiser la qualité et l'état des routes secondaires.

Grâce au support financier de la MRC de Bonaventure, la Municipalité a procédé au cours des derniers mois, à la mise en place de nouveaux modules de jeux au centre Multi Récréatif (CMR), ce qui a permis de bonifier l'offre de jeux extérieurs pour les enfants d'âge préscolaire.

Notre bibliothèque municipale scolaire a également reçu une cure de beauté. Effectivement, l'intérieur de la bibliothèque a été entièrement repeinturé et le coin lecture pour enfant a été réaménagé avec des poufs colorés.

En terminant, je tiens à inviter tous les enfants à notre traditionnelle fête d'Halloween, qui se déroulera au CMR. Les enfants pourront récolter des bonbons en marchant le long d'un parcours décoré et rempli de surprises. Nous vous attendons en grand nombre. Cette activité est organisée en collaboration avec notre service incendie et les Chevaliers de Colomb de Saint-Siméon. Vous trouverez les détails concernant cette activité à l'intérieur du journal.

À bientôt,

*Denis Gauthier,*

Maire

## LORS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2022

Monsieur le maire a procédé à la lecture de la correspondance reçue de monsieur Martin Wallden, concernant l'importance de réduire à la source les Publisacs.

Une contribution financière a été accordée à l'Association du cancer de l'Est-du-Québec en guise de soutien financier pour le maintien des services indispensables de l'Hôtellerie Omer-Brazeau.

Il a été **RÉSOLU** :

- que la vocation du lot numéro 6 527 079 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 1, ne soit plus affectée à l'utilité publique et que celui-ci relève dorénavant du domaine privé de la Municipalité de Saint-Siméon.
- d'accepter les états financiers 2020 de l'Office municipal d'habitation, lesquels indiquent une participation municipale de l'ordre de 3 029 \$.
- que la Municipalité de Saint-Siméon appuie le projet d'aliénation d'un ensemble de lots (lots 5 596 499, 5 596 131 et 5 596 152) afin de permettre au demandeur d'éventuellement vendre les « terres » situées sur le rang 1, soit les lots 5 596 499 et 5 596 131 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 1, et conserver uniquement le lot 5 596 152 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 1, situé sur le rang 2 **ET** que la Municipalité de Saint-Siméon demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'accorder l'autorisation recherchée pour les lots 5 596 499, 5 596 131 et 5 596 152 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure 1.
- de désigner de madame Annie Dupéré et messieurs Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Maxime Arsenault, Elie Arsenault et Georges-Étienne Poirier à titre de membres du comité, et ce, conformément à l'article 7 du règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme.

→ que la Municipalité de Saint-Siméon désigne madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au prêt du traîneau pour bébé Baby Glider.

Il y a eu **ADOPTION**, du 2<sup>e</sup> projet de Règlement numéro 505-22, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon.

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AOÛT 2022

Il a été **RÉSOLU** de mandater la firme Pierre Bourdages Architecte (PBA) pour l'élaboration des plans et devis pour la construction ainsi que la surveillance partielle des travaux concernant la construction d'un nouveau bâtiment au centre Plein Air, et ce, selon les esquisses présentées en 2018. Ce mandat est donné selon les termes de la proposition soumise le 12 août 2022, au montant de 57 400 \$, taxes en sus.

### SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022

Monsieur le maire a procédé à la lecture des correspondances reçues :

- de ReprésentACTION Gaspésie concernant deux rencontres citoyennes à venir dans les MRC de Bonaventure et d'Avignon.
- du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, concernant la demande du premier ministre du Québec, monsieur François Legault, visant la mise en berne du drapeau du Québec, dès le vendredi 9 septembre jusqu'au crépuscule du jour des funérailles, le but d'exprimer la sympathie du gouvernement et du peuple québécois à l'endroit de la famille royale et du peuple britannique.
- du Collectif Aliment-Terre concernant la fête des récoltes sous le thème de l'autonomie alimentaire.
- de la centrale de signalement pour la santé et le bien-être des animaux, concernant le maintien de la vigilance concernant l'influenza aviaire hautement pathogène H5N1.

Il y a eu **DÉPÔT**, par la greffière-trésorière, du certificat de la procédure d'enregistrement tenue du 25 août au 2 septembre 2022 pour le Règlement numéro 505-22, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 de la Municipalité de Saint-Siméon.

Il a été RÉSOLU :

→ que la date de la séance ordinaire du mois d'octobre, prévue pour le 3 octobre 2022, soit modifiée et reportée au mardi 4 octobre 2022.

*Cette séance se tiendra au Centre communautaire Jean-Guy-Poirier et débutera à 19 h 30.*

→ que la Municipalité de Saint-Siméon signifie son intention de résilier l'entente intermunicipale concernant le service des mâchoires de vie existante entre les municipalités de Caplan, Saint-Alphonse et Saint-Siméon **ET** que la Municipalité de Saint-Siméon informe toutes les municipalités partenaires de son départ.

→ d'accepter le budget révisé soumis par l'Office municipal d'habitation de Saint-Siméon. La contribution municipale se chiffre à 8 572 \$ pour l'année 2022.

→ d'accepter la proposition reçue le 8 septembre 2022 de la Caisse Desjardins de la Baie des Chaleurs pour le montant restant de 51 400 \$, du Règlement d'emprunt numéro 451-17 au taux de 6,16 %, pour un terme de cinq (5) ans.

Il y a eu ADOPTION du Règlement numéro 505-22, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon.

AVIS DE MOTION a été donné à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le Règlement numéro 507-22, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon.

*Ce règlement a pour objet et conséquence d'apporter et de mettre à jour les dispositions relatives à l'émission de permis de construction à des fins résidentielles à l'intérieur de la zone agricole permanente qui ont été identifiées dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure.*

Il y a eu ADOPTION du projet de Règlement numéro 507-22, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité de Saint-Siméon.

AVIS DE MOTION a été donné à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le Règlement numéro 508-22, modifiant le Règlement numéro 361-09 (Plan d'urbanisme) de la Municipalité de Saint-Siméon.

*Ce règlement a pour objet et conséquence de remplacer le plan d'Affectation des sols numéro AF-2020-06.5 de la Municipalité de Saint-Siméon par le plan numéro AF-2021-06.5 « Affectation des sols du territoire municipalisé (tenure privée) de la Municipalité de Saint-Siméon », conformément au Schéma d'aménagement et développement durable révisé de la MRC de Bonaventure.*

Il y a eu ADOPTION du projet de Règlement numéro 508-22, modifiant le Règlement numéro 361-09 (Plan d'urbanisme) de la Municipalité de Saint-Siméon.

Une DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE a été accordée :

La propriétaire veut agrandir la remise existante (13 m<sup>2</sup>) pour avoir une superficie totale de 28,62 m<sup>2</sup> alors que le Règlement de zonage permet une superficie maximale de 22,3 m<sup>2</sup>.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet une dérogation mineure relative au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'application de la disposition concernée a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

CONSIDÉRANT QU'à proximité de la remise, les bâtiments accessoires des propriétés voisines sont de superficies supérieures à la présente demande;

CONSIDÉRANT QUE la demande est mineure;

CONSIDÉRANT QUE d'autres demandes similaires ont été acceptées par le passé;

ET compte tenu de l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme donné le 24 août 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) d'accepter cette demande de dérogation mineure affectant le lot 5 595 537 du cadastre du Québec (108, rue du Parc).

**Lors de la période de questions** de ces séances, les commentaires et questionnements soulevés concernent :

- l'avancement du projet de 24 logements, les modalités du programme TECQ et les subventions pour logements locatifs.
- l'usage nouvellement autorisé par Règlement numéro 505-22, les dimensions du local du Marché aux Puces, l'entente avec le LET et les terrains disponibles dans le projet de développement Richard.

*Prenez note que les procès-verbaux de ces séances de même que les règlements adoptés se retrouvent sur le site Internet de la Municipalité.*

#### PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Où : Centre communautaire Jean-Guy-Poirier.

Quand :

- **7 novembre**
- **5 décembre**

Heure : **19 h 30**

## OFFRE D'EMPLOI

### OPÉRATEUR-MANOEVRE

#### Sommaire du poste :

Sous la responsabilité de la directrice des travaux publics, le ou la titulaire du poste est chargé(e) d'effectuer divers travaux d'entretien des rues, du réseau d'aqueduc et d'égout et divers travaux de voirie et de déneigement.

#### Description des tâches à accomplir :

- Opération de véhicules divers (rétrocaveuse, niveleuse, chargeur sur roues, souffleur, camion-benne).
- Déneigement durant la période hivernale.
- Réalisation de divers travaux d'entretien de voirie et du réseau d'aqueduc et d'égout.
- Effectuer diverses tâches connexes selon les besoins.

#### Exigences :

- Posséder un permis de conduire de classe 3.
- Posséder une expérience en lien avec l'emploi.
- Expérience en mécanique (un atout).

#### Compétences recherchées :

- Être autonome, ponctuel, responsable, fiable et honnête.
- Aptitudes pour le travail d'équipe et les tâches variées.
- Être en bonne forme physique.

#### Conditions :

- Poste permanent, horaire de 40 heures par semaine.
- Taux horaire selon l'entente salariale en vigueur, l'expérience et les qualifications (à partir de 24,50 \$/ h).
- Le candidat ou la candidate peut occasionnellement être appelé(e) à travailler le soir et la fin de semaine.

#### Avantages :

- Programmes de REER et d'assurances collectives (soins dentaires et médicaux).
- Deux (2) semaines de vacances dès janvier 2023.

#### Comment soumettre votre candidature :

Toute personne intéressée peut soumettre sa candidature en adressant son curriculum vitae à l'attention de Nathalie Arsenault, directrice générale, aux coordonnées suivantes :

300, rue Alexis-Poirier, Saint-Siméon (QC) G0C 3A0  
ou par courriel à [administration@stsimeon.ca](mailto:administration@stsimeon.ca).

#### Date limite pour postuler :

**19 octobre 2022**

#### Date prévue d'entrée en fonction :

**7 novembre 2022**

## TAXES MUNICIPALES

Simple rappel concernant le quatrième et dernier versement de taxes municipales qui viendra à échéance le **1<sup>er</sup> novembre 2022**.

N'hésitez pas à communiquer avec le bureau municipal pour toutes questions concernant votre solde.

## À PROPOS DE LA CHASSE

### Concernant la chasse au chevreuil :

La chasse au chevreuil aux armes à feu, arbalètes et arcs aura lieu du 5 au 13 novembre 2022.

**Prenez note que lors de cette période, le sentier pédestre sera fermé. Le tout pour la sécurité des marcheurs et par respect pour les propriétaires de terres.**

Les articles et règlements suivants doivent être respectés en tout temps :

### RÈGLEMENT 469-19 | ARTICLE 7 : Usage d'armes

#### 6.1 Le tir au fusil

Le tir à la carabine, au fusil, au pistolet ou à toute autre arme à feu, est prohibé à moins de **300 mètres** des résidences ou bâtiments et aires à caractère public.

### RÈGLEMENT 470-19 | ARTICLE 3 : Usages d'armes

1. Nul ne peut tirer à partir d'un chemin public, y compris la largeur de **10 mètres** de chaque côté extérieur de l'accotement.
2. Nul ne peut tirer sur un chemin public ou tirer en travers d'un tel chemin.

### Concernant la chasse aux canards ou aux outardes :

Nous désirons porter à votre attention qu'il est strictement interdit de chasser sur la pointe de l'Île. Tout le secteur est concerné par l'article 7 du règlement 469-19.

⊗ Nous vous rappelons qu'il est primordial que ces activités demeurent sécuritaires et dans le respect des terres et propriétés privées.

*Ces règlements sont applicables par la Sûreté du Québec.*



La Municipalité de Saint-Siméon, en collaboration avec les Chevaliers de Colomb et le Service incendie, vous invite à la 3<sup>e</sup> édition de la cueillette de bonbons d'Halloween.

**Cette activité aura lieu le 31 octobre 2022 sur le parcours asphalté situé au CMR.** Le départ se fera du stationnement situé près du chalet. Des bénévoles remettront des sacs de bonbons à vos enfants tout au long du parcours, selon les mesures en vigueur, s'il y a lieu.

Vos enfants devront se laver les mains au départ. Un pompier sera à l'accueil pour donner les directives. Les départs se feront à tour de rôle afin de limiter les temps d'attente. Nous vous proposons l'horaire suivant, selon les groupes d'âge établis :



**16 h 30 à 17 h 30 : 5 ans et moins**



**17 h 30 à 19 h 30 : 6 ans et plus**

*Cette plage horaire est suggestive et vise à faciliter les déplacements. Les familles de plusieurs groupes d'âge pourront choisir la plage qui leur convient le mieux.*

**SI UN MEMBRE DE VOTRE FAMILLE PRÉSENTE DES SYMPTÔMES RELIÉS À LA COVID-19, VEUILLEZ, SVP, RESTER SAGEMENT À LA MAISON.**



## BIBLIOTHÈQUE FÉLIX-L'ABBÉ-DESLAURIERS

L'été tire à sa fin et l'automne est déjà à nos portes. **Nous sommes présentement avec notre horaire habituel soit les mardis et les jeudis de 18 h 30 à 20 h.** Nous avons rafraîchi la bibliothèque avec de nouvelles couleurs et un système de chauffage électrique.

**NOS NOUVEAUTÉS** pour septembre à louer pour 2 \$ et maintenant on les prête pour quatre semaines :

- **Mille secrets mille dangers**  
Alain Farah
- **Scrupules**  
Danielle Steel
- **L'inconnu du presbytère, tome 1 : Les temps maudits**  
Josée Ouimet
- **Dans le secret des voûtes, tome 3 : Le temps des trahisons**  
Josée Ouimet
- **Destins, tome 1 : Les porteuses de secrets**  
Isabelle Hébert
- **Destins, tome 2 : Invisible parmi nous**  
Isabelle Hébert
- **Les gardiens de l'héritage, tome 2 : Trahisons**  
Nora Roberts
- **La rêveuse de Deux-Rives**  
Marjolaine Bouchard

La nouvelle collection thématique pour octobre est « Lire et écouter » et pour le mois de décembre « Conte de Noël ».

Le 20 octobre, nous allons recevoir plus de mille livres, dont romans, documentaires, albums jeunes et bandes dessinées.

Il n'y a plus de frais pour les livres en retard. On a toujours de beaux romans à vendre au prix de 0,50 \$.

Bonne lecture à tous!

*Louise Poirier*  
Responsable

## CERCLE DE FERMIERES

L'automne est déjà à nos portes et votre Cercle de Fermières a déjà repris ses activités. Très heureuses, enfin, de se revoir et de partager avec la communauté.

En juillet dernier, deux (2) de nos membres ont eu la chance de participer au Congrès provincial des Cercles de Fermières du Québec à Saint-Hyacinthe. Lors de l'exposition qui regroupe les 20 fédérations de la province, notre Cercle était bien représenté pour notre Fédération 02.

Dans la classe **tricot** : Rachel Babin  
 Dans la classe **couture** : Ginette Girard  
 Dans la classe **frivolité** : Marcelle Gauthier  
 Dans la classe **tissage**, Louise Henry



*Félicitation* à Rachel Babin qui a remporté un prix de 50 \$ dans la classe tricot.

Un merci spécial à la Municipalité qui nous a aidées à défrayer une partie des coûts de ce voyage. Nos membres travaillent fort toute l'année et c'est une belle visibilité pour notre communauté.

### NOUS SOULIGNONS NOTRE 90<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE.

Notre organisme a vu le jour le 16 septembre 1932 sous la présidence de madame Célestine Bujold dite, madame Jos à Théophile!

Depuis, une quinzaine de femmes se sont passé le flambeau.

### MERCI

*À nos membres actuels et nos anciennes :*

Vous êtes les piliers de notre Cercle

*À nos anciennes :*

Qui ont fondé, innové et fait avancer des causes qui nous tiennent à cœur. Elles ont tracé la route, parfois douce et parfois semée d'embûches. Elles ont donné du temps afin de transmettre leur savoir.

*À nos membres d'aujourd'hui :*

Qui permettent de perpétuer nos traditions. Par tous les petits gestes, vous permettez à des femmes de grandir. Par vos implications, vous nous permettez de relever des défis.

Si aujourd'hui, après 90 ans d'existence, notre Cercle est toujours actif. C'est grâce à des femmes comme elles, comme vous :

Femme de **cœur**,

Femme de **détermination**,

Femmes **travailleuses**,

Et femmes **d'actions**

que nous sommes qui nous sommes.

**MERCI D'ÊTRE LÀ!**

*Bon 90<sup>e</sup> anniversaire*

Sous le thème « **Fière de notre Engagement** », nous nous préparons à passer une année remplie d'activités et de belles rencontres.

S'engager auprès de notre communauté, accueillir de nouvelles membres et fidéliser nos membres actuelles. Tels sont nos objectifs pour cette nouvelle année.

Tout d'abord nous voulons souhaiter la bienvenue à Christiane Poirier, Élisabeth Roy, Line Gagnon, Marie-Claude Poirier, Nathalie Paquet et Sonia Paquet qui viennent de se joindre à nous.

Grâce à elles, notre Cercle compte maintenant 54 membres!

Notre programme de cette année renferme une foule d'activité, de rencontres et d'ateliers. Tout aussi intéressants les uns comme les autres.

Nos **rencontres** ont toujours lieu le troisième mercredi du mois au Centre communautaire à 19 h. Vous êtes âgés de 14 ans et plus, il nous fera plaisir de vous accueillir.

Nos **ateliers** ont lieu le mardi après-midi de 13 h 30 à 16 h 30, à notre local. Couture, tricot, broderie, crochet, faux vitrail, boules de Noël, panier tressé. Pour les membres, votre confirmation se fait sur notre Facebook. Pour les non-membres, vous pouvez nous confirmer votre présence par téléphone.



Pour des informations, vous pouvez, en tout temps me contacter (Louise Henry) au 418 534-2982.

Comme l'automne est aussi la saison des récoltes, nous vous offrons cette recette :

**CRÈME DE CITROUILLE ORANGÉE**, tirée du livre de *Qu'est-ce qu'on mange*, volume 3

- 3 tasses de citrouille coupée en cubes
- 2 tasses de carottes coupées en dés
- 2 tasses de pommes de terre coupées en dés
- ¼ c. à thé de gingembre
- 1 tasse d'eau salée
- 3 c. à soupe de beurre
- ½ tasse d'oignons hachés
- 1 ½ tasse de lait ou de crème 15 %

*Préparation*

1. Dans une casserole, mélanger les dés de citrouille, de carottes et de pommes de terre.
2. Saupoudrer de gingembre. Ajouter l'eau salée et amener à ébullition.
3. Réduire la chaleur et faire mijoter environ 15 minutes, en brassant de temps à autre, jusqu'à tendreté. Égoutter.
4. Faire fondre le beurre dans une casserole. Y faire revenir les oignons à feu doux, environ 5 minutes jusqu'à ce qu'ils soient transparents.
5. Ajouter le lait ou crème et les légumes.
6. Passer au mélangeur jusqu'à consistance lisse. Poursuivre la cuisson 2 ou 3 minutes, juste pour réchauffer.

*Bon appétit!*

*N'oubliez pas que nos producteurs locaux regorgent de bons légumes frais ! Encourager le local fait aussi partie de nos bonnes habitudes de vie.*

Nous vous souhaitons un automne rempli d'air frais et de couleurs !

Profitez des marches dans nos sentiers ou sur le bord de la mer. Nous avons la chance de vivre dans ce magnifique coin de pays. Faire le plein d'énergie, c'est bon pour le moral!

Au plaisir de se rencontrer lors de nos différentes activités.

*Louise Henry,*  
Présidente

## MAISON DE LA FAMILLE

### RAPPEL - PROGRAMMATION AUTOMNE 2022

**CAFÉ-RENCONTRE DE SOIR** (parents d'enfants de 0-18 ans)  
Selon la demande. *Appelez-nous pour nous partager les sujets qui vous intéressent!*  
*Gratuit*

**HALTE-GARDERIE\*** (pour enfants de 12 mois à 5 ans)  
Du mardi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30, depuis le **22 août**. *Une contribution de 5 \$ par enfant par jour est demandée.*

**ACCUEIL, ÉCOUTE, SUPPORT, RÉFÉRENCE**  
Du mardi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 depuis le **13 septembre**.  
*Gratuit*

**HALTE RÉPIT-POUPONS\*** (pour bébés de 0 -12 mois)  
Les mercredis, de 13 h 30 à 16 h depuis le **21 septembre**.  
*Inscription demandée pour le lundi précédent.*  
*Gratuit*

**CAUSERIES-FAMILLES\***  
Tous les mardis de 9 h 30 à 11 h 30 depuis le **27 septembre**.  
Les thèmes et les sorties varient d'une semaine à l'autre pour répondre aux besoins des parents. *Vérifiez notre infolettre ou Facebook pour les connaître.* Une causerie allaitement sera offerte par Supportons-Lait, 1 fois par saison.  
*Gratuit*

**« EN ATTENDANT BÉBÉ » \***  
Rencontres prénatales pour les couples, comprenant cinq (5) soirées prénatales et une journée de préparation à la naissance de 18 h 30 à 21 h.  
*Une 2<sup>e</sup> série pourrait débuter le 11 octobre. Appelez-nous pour nous faire part de vos besoins!*  
*Gratuit*

**JOURNÉE INTENSIVE DE PRÉPARATION À LA NAISSANCE\***  
Un samedi par mois de 9 h 30 à 17 h 30, offerte dans le dernier trimestre de la grossesse. Prochaine journée prévue : **12 novembre**.  
*Autres possibilités, au besoin. Appelez-nous pour nous faire part de vos besoins!*  
*50 \$/journée/couple*

### ATELIERS RATATAM\*

Une série sera organisée à l'automne, selon le financement reçu. *Restez à l'affût des nouvelles informations dans notre infolettre ou notre page Facebook!*  
*Gratuit*

**ACTIVITÉS ENTR'PÈRES**  
Détails à venir. *Gratuit*

**ACTIVITÉ 6-12 ANS**  
Deux (2) activités par saison seront proposées. *Surveillez notre page Facebook ou l'infolettre!*  
*Gratuit*

**GROUPE DE SOUTIEN AU DEUIL PÉRINATAL**  
Détails à venir.

**YOGA PRÉNATAL\***  
Série de sept (7) rencontres, détails à venir.

### Diverses activités de portage

**Ateliers de portage\*** : Apprenez ici les manipulations essentielles et adaptées à votre bébé et à vos besoins, ainsi que les différents types d'outils de portage (à anneaux, Mei Tai, préformés ou écharpes).  
*20 \$ / atelier ou 30 \$ par couples*

**Séances d'ajustement d'outils de portage\*** : Il faut avoir une base en portage.  
*5 \$/séance*

**Portathèque\*** : Nous faisons maintenant le prêt de porte-bébés et d'outils de peau à peau. *Contactez notre monitrice de portage pour prendre rendez-vous : [mdfcauseries@gmail.com](mailto:mdfcauseries@gmail.com) ou au 581-886-8153.*



Toutes ces activités ont lieu à Bonaventure au **105, avenue Grand-Pré, local 104.**

**Les activités portant l'étoile (\*) nécessitent une inscription à l'avance.**

- ☼ Pour information supplémentaire, pour recevoir nos activités par courriel, pour inscription ou pour devenir membre : (418) 534-4449 ou [mfamillebonaventure@gmail.com](mailto:mfamillebonaventure@gmail.com)
- ☼ Pour rejoindre la coordination : [gestionmdfmrbonaventure@gmail.com](mailto:gestionmdfmrbonaventure@gmail.com).
- ☼ Site Internet : [www.mfbonaventure.org](http://www.mfbonaventure.org)
- ☼ Page Facebook : [lamaisondelafamillemrcbonaventure](https://www.facebook.com/lamaisondelafamillemrcbonaventure)

## MRC DE BONAVENTURE

### Plan d'action culturel 2021-23

DE LA MRC DE BONAVENTURE



#### Vous souhaitez développer un projet culturel ?

Suite à l'entente de développement culturel conclue entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC de Bonaventure, il est possible que vous soyez éligible à recevoir une aide financière pour la réalisation d'actions qui s'inscrivent dans les grandes orientations de la **Politique culturelle de la MRC de Bonaventure** et de son **Plan d'action culturel 2021-23**.

#### Sont admissibles :

- les organismes ayant des activités sur le territoire de la MRC de Bonaventure;
- les municipalités du territoire;
- le conseil de bande de Gesgapegiag;
- les artistes professionnelles ou en voie de professionnalisation;
- les individus résidant sur le territoire.

Pour déposer une demande, visitez le site web de la MRC à l'adresse suivante :

<https://mrcbonaventure.com/culture>

Pour plus d'information, contactez :

**Natalie Martin, agente de développement culturel**

**Courriel :** [culture@mrcbonaventure.com](mailto:culture@mrcbonaventure.com)

**Téléphone :** 418 752-1492



## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE RÔLE TRIENNAL 2022, 2023 et 2024 2<sup>e</sup> exercice financier

#### AVIS PUBLIC EST DONNÉ AUX CONTRIBUABLES DE SAINT-SIMÉON

Avis public est donné par la soussignée, Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière, que le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Siméon, sera, en 2023, en vigueur pour son deuxième exercice financier et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal (300, rue Alexis-Poirier), durant les heures régulières d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2.

Afin d'être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible au bureau de la Municipalité ou à la MRC de Bonaventure;
- Être déposée en personne ou par courrier recommandé, au bureau de la **MRC de Bonaventure, situé au 51, rue Notre-Dame, New Carlisle, Québec, G0C 1Z0**;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le Règlement 2014-07 de la MRC de Bonaventure et applicable à l'unité d'évaluation faisant l'objet de la demande de révision.

**Donné à Saint-Siméon**, le 29 septembre 2022.

Nathalie Arsenault  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 507-22.

À TOUTES LES PERSONNES HABILÉS À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 507-22, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON.

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée :

**QUE** le Conseil municipal, suite à l'adoption, par la résolution numéro 2022-09-12-12, lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2022, du projet de Règlement numéro 507-22, modifiant le Règlement numéro 362-09-2 (Règlement de zonage) de la Municipalité Saint-Siméon, tiendra une assemblée publique de consultation le 7 novembre 2022 à compter de 19 heures au Centre communautaire Jean-Guy-Poirier, ce, en conformité avec la Loi ;

**QU'**au cours de cette assemblée publique, le Maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet;

**QUE** ce projet de Règlement a pour objet et conséquence d'apporter et de mettre à jour les dispositions relatives à l'émission de permis de construction à des fins résidentielles à l'intérieur de la zone agricole permanente qui ont été identifiées dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure;

**QUE** ce Règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures normales de bureau et sur le site web de la Municipalité de Saint-Siméon au <http://www.stsimeon.ca/avis-publics>.

**QUE** ce projet de Règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**Donné à Saint-Siméon**, le 6 octobre 2022.

Nathalie Arsenault  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 508-22.

À TOUTES LES PERSONNES HABILÉS À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 508-22, MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 361-09 « PLAN D'URBANISME » DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON.

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée :

**QUE** le Conseil municipal, suite à l'adoption, par la résolution numéro 2022-09-12-14, lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2022, du projet de Règlement numéro 508-22, modifiant le Règlement numéro 361-09 (Plan d'urbanisme) de la Municipalité Saint-Siméon, tiendra une assemblée publique de consultation le 7 novembre 2022 à compter de 19 heures au Centre communautaire Jean-Guy-Poirier, ce, en conformité avec la Loi ;

**QU'**au cours de cette assemblée publique, le Maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet;

**QUE** ce projet de Règlement a pour objet et conséquence de remplacer le plan d'Affectation des sols numéro AF-2020-06.5 de la Municipalité de Saint-Siméon par le plan numéro AF-2021-06.5 « Affectation des sols du territoire municipalisé (tenure privée) de la Municipalité de Saint-Siméon » conformément au Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure;

**QUE** ce Règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures normales de bureau et sur le site web de la Municipalité de Saint-Siméon au <http://www.stsimeon.ca/avis-publics>.

**QUE** ce projet de Règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**Donné à Saint-Siméon**, le 6 octobre 2022.

Nathalie Arsenault  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

## COLLECTE DES ORDURES

Simplement pour vous rappeler que les ordures sont maintenant collectées toutes les deux semaines, et ce, depuis le 3 octobre dernier.

Le calendrier des collectes est disponible sur le site Internet de la Municipalité, à l'onglet « Services municipaux / Matières résiduelles et recyclage ».

OCTOBRE 2022						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2		4	5		7	8
9	10	11	12	13	14	15
16		18	19		21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

NOVEMBRE 2022						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2		4	5
6	7	8	9	10	11	12
13		15	16		18	19
20	21	22	23	24	25	26
27		29	30			

DÉCEMBRE 2022						
D	L	M	M	J	V	S
					2	3
4	5	6	7	8	9	10
11		13	14		16	17
18	19	20	21	22	23	24
25		27	28		30	31

## CUEILLETTE DE GROS OBJETS

Les **11 et 12 octobre** prochains, l'équipe des travaux publics procédera à une cueillette de gros objets.

- ➔ Tous les objets devront être déposés le long de la route **au plus tard à sept (7) heures, le 11 octobre.**
- ➔ Nous vous demandons de **démêler vos matériaux ferreux et non-ferreux.**

Sont considérés comme étant de gros objets :

- Appareils électriques
- Ameublements
- Pneus d'automobile et/ou camionnette **SANS JANTE**
- Fer

Les objets suivants ne seront pas ramassés :

- Matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD)
- Pièces automobiles
- Peinture
- Déchets domestiques

Merci de votre habituelle collaboration.

\*Prenez note qu'en tout temps vous pouvez déposer du **fer** ou de **la peinture** dans les bacs situés dans la cour du garage municipal.



## SERVICE INCENDIE

Dans notre communauté, vos pompiers, en plus d'être appelés sur des alertes d'incendie, veillent aussi à la sécurité publique.

Avec l'automne qui est à nos portes, voici quelques conseils qu'il est bon de se rappeler :

- ⦿ Avec le début des classes, nos autobus scolaires ont recommencé à circuler. Soyons vigilants et respectons les feux clignotants.



- ⦿ Qui dit automne, dit chasse ! Que ce soit dans les roulotte ou les camps de chasse, on vérifie nos détecteurs de fumée, nos détecteurs de monoxyde de carbone et de propane.

Il est aussi très prudent de toujours avoir un extincteur à porter de main dans la roulotte ou camp de chasse.

- ⦿ À la maison, il est obligatoire de faire ramoner la cheminée au moins une fois par année et de laisser 3 pieds de dégagement tout autour du poêle à bois.

- ⦿ Dans la nuit du samedi 29 octobre au dimanche 30 octobre, nous changerons d'heure pour revenir à l'heure normale. IMPORTANT de changer les batteries de vos détecteurs de fumée.

On vous souhaite un bel automne!  
Soyez prudents!

*Votre équipe de pompiers de la Caserne 73*

## PROCHAINES PARUTIONS

À titre informatif, voici les dates relatives aux prochaines parutions du journal. Les articles doivent être reçus au plus tard aux dates ci-dessous, à 16 heures.

Vos articles peuvent être acheminés par courriel à [administration@stsimeon.ca](mailto:administration@stsimeon.ca) ou être déposés au bureau municipal.

*Prenez note que tout retard pourrait occasionner la non-parution de votre article.*

### Dates de tombée

- 27 octobre 2022
- 1<sup>er</sup> décembre 2022

### Mise à la poste

- 10 novembre
- 15 décembre 2022